



Les infirmier(e)s prennent la parole

Notre liste est composée d'infirmier(e)s de tous les hôpitaux de l'AP-HP et nos élus défendent les intérêts des agents quelque soit l'établissement d'origine.

Les résultats aux CAP servent à déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale

Marie-Hélène DURIEUX - TENON

Patrick LE TEXIER - BICETRE

Annie BISCAÏ - NECKER

Yannick PERLAUX - HAD

Claudine THIOUX - JEAN VERDIER

Didier BRACONNIER - BICHAT

Hassène HAMOUDI - JOFFRE DUPUYTREN

Patrick CARLES - COCHIN

Cathy ROUDAUT - BEAUJON

Cyril GUILLEMIN - CORENTIN CELTON

Laurence SIGOT - PITIE SALPETRIERE

Didier GLANDIER - ST LOUIS

Fred ROUSSEAU - AVICENNE

Jean Pierre VISSAC - HEGP

Olivier BEAUDOUX - MONDOR

Sophie TARASCONI - STE PERINE

Khira BOUGHAZI - RENE MURET

Monique ESCARAVAGE - PITIE SALPETRIERE

Mayissaratou BAKARY - LARIBOISIERE

Marie Jeanne MALTOUR - ST ANTOINE

Joëlle LEROUX - PAUL BROUSSE

Odile CASTILLO - ANTOINE BECLERE

Nathalie JAMET - EMILE ROUX

Jocelyne FERNANDEZ - ROTHSCHILD



Elections Professionnelles 11 décembre 2007

Commission Administrative Paritaire IDE

Pourquoi aller voter ?

Pour élire les personnels infirmiers qui vous représenteront à la Commission Administrative Paritaire (CAP n° 5).

Le vote des 22 et 23 octobre n'ayant pas recueilli 40% de votants, un 2^{ème} tour est organisé pour les IDE.

Cela me concerne-t-il ?

Oui, parce que l'évolution de ma carrière m'intéresse au travers de :

- 1/ La bonification d'échelon (gain d'1/4 de la durée de l'échelon à condition d'avoir une note supérieure à la note moyenne et d'avoir changé d'échelon dans l'année).
- 2/ Le passage en classe supérieure
- 3/ L'augmentation de la note
- 4/ La prolongation ou la fin de stage avant titularisation
- 5/ Le conseil de discipline
- 6/ Le refus de temps partiel ou de formation
- 7/ La commission de réforme pour une reconnaissance d'accident de travail ou de trajet, d'une maladie professionnelle ou maladie contractée en service, d'une invalidité ou la mise à la retraite anticipée pour réforme.

Les militants SUD Santé siègent en CAP de manière assidue et défendent les intérêts individuels et collectifs des infirmier(e)s.

Ils informent les salariés à l'issu de la CAP par courrier ou par l'intermédiaire de la section syndicale.

Un vote SUD Santé c'est quoi ?

C'est voter pour des candidats que vous connaissez sans doute puisqu'ils sont vos collègues.

Ce sont des militants compétents, disponibles et à votre écoute qui défendent vos intérêts et ceux de la profession par une revalorisation du salaire, une amélioration des conditions de travail, un meilleur déroulement de carrière (carrière linéaire et passage en classe supérieure sans quota), une formation continue accessible à tous et la reconnaissance du diplôme à Bac + 3.

Voter SUD Santé c'est donner sa voix et prendre la parole

Modalités de vote :

Les bureaux de votes seront ouverts sur votre établissement de 6h30 à 22h.

Si vous ne pouvez vous y déplacer, le vote par correspondance vous permet de vous exprimer.

